

**Chammas & Marcheteau conseille Hoppen
dans le cadre de son acquisition de Cineolia**

Chammas & Marcheteau a conseillé **Hoppen** dans le cadre de son acquisition de 100% des titres de Cineolia.

Comptant près de 60 collaborateurs répartis sur différents sites, Cineolia, dont le chiffre d'affaires est en hausse constante, propose des solutions multimédia (télévisions, tablettes, écrans multifonctions), de conciergerie ainsi que toute forme de digitalisation des parcours de patients à l'attention des établissements de santé et de tout autre acteur du secteur sanitaire et médicosocial dans le cadre de concessions ou de délégations de services publics.

Hoppen intervient dans le même secteur d'activité et réalise ainsi une nouvelle opération de croissance externe après l'acquisition en 2019 de la société Télécom Services. Le groupe Hoppen, numéro un de la transformation digitale des établissements de santé, permet désormais à un patient français sur six d'interagir avec ses solutions d'e-santé.

L'équipe de **Chammas & Marcheteau** était composée de **Nicolas Lecocq** (associé) et de **Arnaud Estève, Alexandre Arnaud** et **Bastien Deroch** (avocats).

A propos de Chammas & Marcheteau

Chammas & Marcheteau, société d'avocats, accompagne les entreprises et les fonds d'investissement dans leurs transactions et leur stratégie de développement en France et à l'international. Fort de 40 spécialistes du droit des affaires, dont 11 associés, il propose à ses clients des expertises en Private Equity, Fusions-Acquisitions, Fonds et Services Financiers, Corporate, Fiscalité, Propriété Intellectuelle et Technologies de l'Information, Restructuration et Retournement ainsi qu'en Droit Social.